

Le Conseil d'État italien et l'affectation algorithmique des enseignants — connaissance, supervision humaine et non-discrimination comme règles contraignantes

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Italie

Score de qualité : 73/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

En 2019, le Conseil d'État italien (n° 2270 et 8472) a statué sur l'algorithme du ministère pour affecter les enseignants : il n'est licite que si sa logique est connaissable, si un humain reste dans la boucle et si le résultat est non discriminatoire et vérifiable par un juge.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	2/3
Transparency, fairness & accountability	3/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability beyond pilot	2/3
Governance, capability & sustainability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-07

[Consiglio di Stato; Ministero dell'Istruzione \(MIUR\)](#) — consulté le 2026-10-07

[Consiglio di Stato decision 8472/2019 \(EIUS\)](#) — consulté le 2026-10-07

[Consiglio di Stato decision 8472/2019 \(Wolters Kluwer PDF\)](#) — consulté le 2026-10-07

Citer — Evidoria. *Le Conseil d'État italien et l'affectation algorithmique des enseignants — connaissance, supervision humaine et non-discrimination comme règles contraignantes*. ID persistant : 2548682c-868e-4f78-a9c6-ea9d451b4155.